

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 25 JUIN 2026

RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉCRITES D'UN ACTIONNAIRE

1. Gouvernance et Transparence : *Le Conseil d'Administration a mis en place des primes d'objectifs à long terme particulièrement incitatives pour la Direction Générale (ex. : 490 000 € pour M. Supplisson et 360 000 € pour M. de Rotalier sur la période 2023-2025). Or, l'URD 2025 assume ouvertement que les critères de déclenchement de ces primes « ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité ».*

Question:

- *Comment les actionnaires minoritaires peuvent-ils s'assurer que ces primes très significatives rémunèrent une réelle "surperformance" managériale (et non la simple inflation du marché ou des acquisitions dilutives), si les objectifs quantitatifs exacts restent secrets ?*
- *Le Conseil s'engage-t-il à ce que les critères de réussites soient fixés dans l'intérêt de tous les actionnaires d'Equasens, y compris les minoritaires?*

Les montants renseignés pour chaque prime variable sont des montants en cas d'atteinte de 100% des objectifs.

Ces montants sont débattus au sein du Comité des Rémunérations avant d'être présentés et validés en Conseil d'Administration. Conformément aux recommandations du Code MiddleNext, le Comité des Rémunérations ne comporte aucun dirigeant mandataire social exécutif et est présidé par un membre indépendante.

Ces mécanismes s'appliquent tant pour les primes variables annuelles que pluriannuelles (prime « Long Term Bonus »).

En ce qui concerne la prime Long Term Bonus 2023-2025, les critères de diffusion numérique s'appuient sur des données factuelles : la diffusion numérique des produits et services a intrinsèquement un impact sur le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe. Pour des raisons évidentes de confidentialité vis-à-vis de la concurrence d'EQUASENS (le Document d'Enregistrement Universel est un document librement accessible depuis notre site internet et le site de l'AMF), ces objectifs sont gardés confidentiels.

L'ensemble des rémunérations de la Direction Générale est cohérent avec la performance de l'Entreprise, les intérêts de l'ensemble des actionnaires, tout en restant compétitif par rapport au marché.

2. Alignement des intérêts: *La pérennité d'une entreprise repose sur l'alignement patrimonial de ses dirigeants avec les actionnaires de long terme. Vous, M. CHAPUSOT, avez aligné vos intérêts patrimoniaux avec nous. Pourtant, nous constatons que les dirigeants opérationnels (notamment le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués) ne détiennent à titre personnel qu'un nombre purement symbolique d'actions Equasens et ce malgré la valorisation historiquement basse du groupe.*

Question:

- *Pourquoi le Conseil d'Administration n'a-t-il jamais instauré de politique obligeant les mandataires sociaux à conserver ou acquérir un nombre minimum significatif d'actions (par exemple en réinvestissant une part de leurs bonus en titres) afin de s'assurer que leur patrimoine personnel soit exposé aux mêmes risques boursiers que les actionnaires minoritaires?*

En dehors du plan d'options d'achat d'actions mis en œuvre en 2020 (dans lequel l'obligation de conservation de 10% des actions jusqu'à la cessation des fonctions des intéressés est fixée), ces mécanismes n'existent pas au sein du Groupe.

- *Comment comprendre, en tant qu'actionnaire, que les insiders opérationnels ne jugent pas l'investissement dans Equasens comme opportun et ce même après une chute de 60% du cours de bourse et le rendement intéressant de son dividende?*

Les insiders sont seuls juges de leurs investissements à titre personnel.

- *Comment convaincre les investisseurs que l'objectif des dirigeants d'Equasens est de maximiser la création de valeur à Long terme si ses dirigeants ne sont pas intéressés personnellement à l'évolution du prix de l'action ?*

Les dirigeants d'EQUASENS sont employés au sein du Groupe depuis plus de 30 ans et ont atteint des postes de Direction Générale depuis plus de 10 ans. Sur cette période, le chiffre d'affaires a progressé de 113,4 M€ à 236,5 M€ (soit +108%), preuve s'il en est de leur volonté de création de valeur à long terme de la Société.

La pérennité et la valeur d'une entreprise notamment dans l'édition de logiciels reposent d'abord sur :

- son modèle économique en créant notamment de la valeur ajoutée et de la satisfaction pour ses clients
- sa capacité d'innover et d'investir de nouveaux marchés
- sa santé financière
- son capital humain et la qualité de son management

Ce à quoi s'emploie le Groupe Equasens depuis sa création lui permettant d'être aujourd'hui le premier éditeur Santé en France tant en termes de parts de marché que de diversité de marché.

Le Conseil d'administration et ses dirigeants ont toujours veillé au quotidien à ce que le Groupe Equasens conserve cette place de leader et cette avance technologique tout en augmentant la rentabilité du groupe.

3. Allocation du Capital: *Dans le cadre d'une convention réglementée, Equasens accorde une avance en compte courant permanente de 7 millions d'euros à sa société mère, Marque Verte Santé. En 2025, le taux d'intérêt de cette avance a été abaissé à 2,70 % (à partir de mai). Les acquisitions se font par la dette alors que la trésorerie de la société est excédentaire. Le rendement du dividende d'Equasens étant supérieur, bien que la société ne puisse se verser un dividende à elle-même, racheter pour annuler ses propres actions serait bien plus relutif.*

Question:

- *Dans un contexte financier où la trésorerie peut être rémunérée sans risque à des taux supérieurs sur les marchés, comment le Conseil justifie-t-il de prêter 7 millions d'euros à son actionnaire majoritaire à un taux réduit?*

- *Ne s'agit-il pas d'une subvention déguisée au détriment d'Equasens, qui aurait pu utiliser ce capital pour des rachats d'actions relatifs?*

Conformément à la convention d'avance financière signée entre les sociétés EQUASENS et MARQUE VERTE SANTE, le taux de rémunération varie en fonction des taux de marché pour des placements équivalents à savoir notamment capital garanti, appelable à tout moment. Il ne s'agit pas d'un taux réduit mais d'un taux fluctuant en fonction du marché.

- *Pourquoi racheter ses propres actions, dans un contexte où la valeur d'entreprise est égale à 2x son chiffre d'affaire (décote historique et par rapport aux pairs des acteurs de logiciel), n'est pas la meilleure acquisition possible ?*
- *Ne pensez-vous pas que ces signaux, laissant penser à un manque d'alignement entre la maison mère et les Minoritaires, participe à la sous valorisation de la société (faisant in-fine perdre de la valeur à tous les actionnaires, même le majoritaire) ?*

La Société peut se porter acquéreur de ses propres actions jusqu'à 10% de son capital social (soit 1 517 412 actions) et suivant un montant global maximum de 80 M€ suivant le programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale du 25 juin 2025.

Conformément à ce programme de rachat d'actions, comme précisé dans le Document d'Enregistrement Universel 2025, la société EQUASENS détient 141.575 actions propres au 31 mars 2026 (soit 0,93% de son capital).

Enfin, la Société EQUASENS est engagée dans un contrat d'animation de marché avec un prestataire de service d'investissement (Animateur). Ce contrat a "pour objet de définir les conditions dans lesquelles, sans entraver le fonctionnement régulier du marché ou induire autrui en erreur, EQUASENS :

- d'une part, donne mandat à l'Animateur pour des raisons qui sont légitimes, pour intervenir pour son compte sur le Marché en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des Titres et d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché ;
- d'autre part, met à cet effet des Titres et/ou espèces à disposition de l'Animateur".

Le rachat massif de ses propres actions et leur annulation peuvent certes permettre momentanément de soutenir le cours de l'action mais ce n'est pas une stratégie de développement de l'Entreprise qui doit continuer à investir pour accentuer son développement et sa croissance future, comme elle l'a toujours fait.

4. Stratégie M&A : *L'URD 2025 affiche une croissance très flatteuse de la Division Medical Solutions (+26,1 % à 9,99 M€). Cependant, l'analyse à périmètre comparable révèle que sans l'acquisition de la société Calimed (et d'autres apports), la croissance organique de cette division est en réalité négative (-0,6 %).*

Question:

- *Le groupe ne risque-t-il pas de surpayer des acquisitions uniquement pour masquer la perte de parts de marché face à des concurrents majeurs sur ce segment?*

La Division MEDICAL SOLUTIONS maintient ses parts de marché (hors croissance externe) malgré une concurrence féroce sur ce marché. Nous vous engageons à consulter régulièrement l'observatoire

officiel des parts de marché des éditeurs de logiciels de facturation des professionnels de santé disponible sur le site du GIE sesam-vitale.

- *Quel est le Retour sur Capitaux Investis (ROIC) cible exigé par le Conseil pour valider ces opérations de croissance externe ?*

Les méthodes d'évaluation des sociétés sont diverses et le chiffre d'affaires n'est qu'un critère parmi tant d'autres. La comparaison de critères d'évaluation n'est pertinente que si les sociétés sont au même stade de développement. Le Groupe Equasens s'attache davantage à valoriser le projet industriel qui sous-tend chacune de ses acquisitions.

- *Les multiples de valorisation payés pour les acquisitions sont, après analyse des rapports financiers, entre 3 et 4x le chiffre d'affaire. La société Equasens est valorisée aujourd'hui, 2.1x son CA. Pourquoi dans ce contexte, acquérir ses propres actions n'est pas la meilleure acquisition possible pour l'actionnaire? Quel est la logique à garder une trésorerie largement excédentaire, avec une valorisation si basse et continuer de payer les acquisitions par de la dette?*

La politique d'EQUASENS est de financer ses opérations de croissance externe par de la dette tant que les taux d'emprunt demeurent inférieurs à ses taux de placement.

Chaque année, le Groupe Equasens investit dans de nouveaux produits innovants développés par ses services de R&D, dans des nouvelles infrastructures notamment son Data Center, et dans des croissances externes pour développer l'offre de services et de produits pour l'ensemble de ses clients. C'est ce qui a fait la réussite de son modèle jusqu'à présent. Le Groupe Equasens entend poursuivre ses investissements : il est convaincu que c'est le moyen, à terme, de créer de la valeur pour l'ensemble des actionnaires.

5. L'action Equasens: *La société ne profite pas des moments de survalorisation relative pour utiliser ses actions lors d'acquisition et ne tire pas profit de ratios déprimés pour reluer ses actionnaires en rachetant et annulant ses actions.*

Question:

- *Puisque la société ne met pas à profit la volatilité du marché en diluant ou reluant l'actionnaire, pourquoi la société est-elle cotée en bourse?*

La société EQUASENS a effectué son introduction en Bourse par augmentation de capital en levant des fonds à hauteur de 15 M€, ce qui lui a permis à l'époque le lancement de son logiciel phare LGPI Global Services / id. et de devenir le leader de marché qu'il est aujourd'hui. Sa présence en Bourse lui permet d'autre part d'avoir une visibilité et une notoriété envers ses clients grands comptes, les institutionnels, les investisseurs et ses fournisseurs, ce qui favorise son expansion.

- *Vous avez plusieurs fois indiqué que le marché ne comprend pas ou était court termiste pour expliquer la sous performance du titre. Quels délais jugez-vous raisonnable pour potentiellement explorer d'autres raisons sur la sous-performance boursière du titre et expliquer la décote d'Equasens?*

Nous vous confirmons que nous considérons que le marché ne comprend pas et est court termiste dans son évaluation de la valeur d'EQUASENS. Le consensus fixe la valeur du cours à 55 € (cf. analyses financières du Groupe ODDO mises en ligne sur notre site internet

<https://equasens.com/investisseurs/analyses-financieres/>). Nous vous engageons à consulter les commentaires des analystes financiers qui suivent notre cours.

6. Création et destruction de valeur : Malgré les promesses de redressement répétées d'année en année, la Division Fintech détruit de la valeur de façon chronique. En 2025, son chiffre d'affaires a encore reculé (-1,3 %) et son résultat opérationnel courant reste dans le rouge (-291 K€, soit une marge de -14,7 %).

Question:

- *Le Conseil d'Administration s'est-il fixé une "ligne rouge" temporelle ou financière (un seuil de rentabilité à une date précise) au-delà de laquelle il sera décidé de céder ou de fermer cette division pour arrêter l'hémorragie de rentabilité?*

La Division FINTECH ne représente que 0,85% du CA du Groupe (cf. Résultats Annuels 2025) et la perte générée, inférieure à 300.000 €, est non significative à l'échelle du Groupe.

- *Pourquoi est-ce dans l'intérêt du groupe de garder cette unité?*

Cette Division intègre notamment l'activité de paiement dématérialisé qui nécessite de lourds investissements et représente un potentiel futur important. Vous retrouverez ci-dessous les éléments financiers du dernier communiqué des Résultats Annuels 2025 publié le 30 mars 2026 :

- Chiffre d'affaires : 2,0 M€ à -1,3%
- Résultat Opérationnel Courant : -0,3 M€ à +61,8%
- ROC / Chiffre d'affaires : -14,7% (-38,0% en 2024).

- *De manière plus globale, à l'échelle du groupe le ROIC baisse années après année. Comment la direction compte freiner cette baisse?*

Comme indiqué à plusieurs reprises, le Groupe Equasens a procédé à des investissements importants ces dernières années afin de garantir sa croissance dans un contexte de forte concurrence, notamment sur la partie LGC, et de mutation industrielle liée à l'avènement de l'Intelligence Artificielle.

En dépit de ces investissements qui pèsent sur le résultat, le chiffre d'affaires du Groupe est passé de 171,7 M€ en 2020 à 236,5 M€ en 2025 tandis que le résultat net part du Groupe a progressé de 30,7 M€ en 2020 à 39,3 M€ en 2025 (soit +28%).

Dans le même temps, sans aucune corrélation, le cours de bourse est passé de 111 € par action en 2020 à 45 € au 31 décembre 2025 (soit -59%) et en dessous de 35 € ces derniers jours.

Le Conseil d'Administration comprend cette frustration par rapport au cours de Bourse mais beaucoup de raisons exogènes à la Société pourraient expliquer cette valorisation. Il est aisé de constater que l'ensemble des éditeurs de logiciels a vu son cours baisser depuis quelques mois. Le marché semble juger que l'avènement de l'IA risque de bouleverser le secteur des éditeurs de logiciel dont EQUASENS fait partie.

Le Conseil d'Administration d'EQUASENS